**Le REGLEMENT au collège St Bertulphe en INTERNAT**

**2016-2017**

Un élève est inscrit interne s’il est volontaire et accepte le projet éducatif ainsi que le règlement intérieur.

**⮚ les affaires nécessaires pour l’internat :**

* Un cadenas - une couette avec housse – le nécessaire de toilettes ( aérosol interdit)
* Un drap housse - un oreiller - une paire de pantoufles - un pyjama

**⮚ le suivi médical :**

-Joindre la fiche médicale (orangée) dûment remplie par votre médecin.

-Les élèves sous traitement médical temporaire informeront le surveillant en présentant l’ordonnance. Les médicaments sont alors remis au surveillant.

-Les élèves suivant un traitement médical annuel ou un suivi spécifique doivent le préciser sur la fiche médicale et devront établir dès la rentrée un projet d’accueil individualisé (P.A.I ) auprès du médecin scolaire ( le signaler au plus vite au chef d’établissement)

**⮚ L’internat, un choix d’éducation :**

L’internat est un service rendu, un choix d’éducation de qualité.

* Education à l’autonomie dans les tâches de la vie quotidienne
* Education dans la gestion du travail de classe
* Education à la citoyenneté (vie en commun dans le respect des biens et des personnes)
* Suivi scolaire / Rythme régulier / Possibilité de vivre une passion

**⚫ Le téléphone portable :**

-L’usage du téléphone portable est interdit dans l’enceinte de l’établissement, sauf autorisation

quotidienne et limitée donnée par le surveillant le soir.

Le souci est lié au fait que cet outil de communication à la base, est souvent dévié de son principal usage.

Tout élève porteur d’un téléphone malgré l’interdiction devra le signaler au responsable de nuit.

L’établissement se dégage de toute responsabilité en cas de vol et se garde le droit de prendre momentanément le téléphone de l’élève, en cas d’usage inapproprié. Il sera alors rendu en main propre au responsable légal ou son représentant.

**⚫ Interdiction d’apporter des objets de valeur :**

-Ne pas avoir de somme d’argent importante, ni de bijoux de valeurs

-Toutes les nouvelles technologies permettant de visionner des films ( lecteurs vidéo portables, consoles de jeux, lecteur mp4…) ne sont pas autorisés.

Seuls les lecteurs mp3 sont tolérés au coucher, dans le respect des règles….

**⚫ Les conditions de sécurité** doivent être scrupuleusement respectées ( pas de cigarettes bien entendu , de bougies, …) et vérifier à éteindre les lumières et débrancher les appareils du secteur.

L’ensemble des bâtiments est sous détection automatique, en cas d’alarme incendie, écouter les ordres prodigués par le maître d’internat. Si un élève est le témoin d’un début de feu, il doit donner l’alarme par le biais des déclencheurs manuels près des issues ( tout abus sera sévèrement sanctionné) ou prévenir le surveillant ( des exercices d’évacuation auront lieu au cours de l’année )

**CHAQUE ELEVE DOIT ETRE VIGILANT SUR LE RESPECT DES REGLES DE SECURITE**

🡺 **ACCUEIL** :

-Les élèves internes arrivent le lundi matin pour 9h25. Ils déposent alors leur bagage dans le local à bagage se situant dans la cour du collège puis se mettent en rang pour se rendre en classe dès la sonnerie.

-Les élèves ayant des informations ( sorties exceptionnelles, ordonnance médicale…) à nous transmettre, attendent la récréation pour se rendre au secrétariat ou en informent son professeur.

-Les garçons logent sur le site du collège(R2) et les filles sur le site du lycée (R1)

🡺 **SORTIES** :

* Les élèves n’ayant pas classe le mercredi après-midi et dont les parents viennent les rechercher occasionnellement doivent fournir au secrétariat une autorisation écrite signée des parents.

Aucune sortie ne sera tolérée sans justificatif.

* Le vendredi soir, la sortie des internes est à 16h30. Les bus attendent les élèves dans la cour *( sauf Hucqueliers et Hesdin, sortie devant le collège )*, chaque enfant doit se munir de sa carte de transport ( voir règlement « transport » ). Rappelons tout de même qu’un mauvais comportement dans le bus peut entrainer des sanctions disciplinaires, prononcées par la direction.
* Un interne sortant sans avoir prévenu un personnel du CSPF sera sanctionné. Toute fugue constatée fera l’objet d’une déclaration auprès des services de Gendarmerie.

🡺 **REGLES DE VIE** :

🞟L’interne ne monte au dortoir qu’à partir du lundi soir, il doit donc veiller à avoir ses affaires d’école pour la journée du lundi.

🞟Le jeudi soir, il fera sa valise et la descendra le vendredi matin ( pas d’accès à l’internat le vendredi dans la journée)

🞟 Chaque dortoir est sous la surveillance d’un maître d’internat, épaulé par le responsable de nuit qui supervise le bon fonctionnement de l’internat.

🞟l’hygiène de vie : tous les internes disposent de douches, lavabos et toilettes

🞟 Il interdit, notamment:

* De fumer, d’allumer des bougies
* D’ouvrir les fenêtres
* De parler après l’extinction des lumières, de se chamailler…
* De stocker des aliments périssables
* De toucher aux systèmes de gestion incendie (sauf le DM ou extincteur en cas de départ de feu )

🞟 Les devoirs :

Chaque maître d’internat dispose d’un cahier de devoirs que remplissent les professeurs au cours de la journée.

Il peut ainsi vérifier à tout moment que le travail de l’interne est réalisé.

Le surveillant assure une ambiance de travail, vérifie la qualité du travail écrit. Il fera recommencer le travail mal fait, mal présenté.

Suivant les soirs et les dotations horaires des enseignants, du soutien sera mis en place.

**🞟 Les horaires :** *( variable selon l’internat filles et l’internat garçons)*

* 1h30 en moyenne d’étude surveillée chaque soir ( puis possibilité de travailler en salle )
* Lever : vers 6h45 - Dîner : 19h00 - Coucher : 21h15

🞟 **Les activités du soir** : *( variable selon l’internat filles et l’internat garçons et selon les saisons hiver/été)*

La priorité est donnée aux devoirs, mais un interne a aussi besoin de se détendre.

* Activités dans le cadre des projets d’accompagnement éducatif, selon dotation horaire ( secourisme, activités culturelles…)
* Salle TV -Fléchettes, mini ping-pong, Babyfoot -Jeux de société

🞟 **Le mercredi après-midi** : des activités sont proposées selon les niveaux - possibilité de :

* Faire du sport, dans le cadre de l’association sportive et/ou de la section sportive
* D’aller en Salle vidéo, de se rendre au C.D.I

🞟**Les sanctions** : identique au règlement intérieur du collège (M.E.G.E, avertissement, Renvoi temporaire ou définitif) , mais avec une comptabilité différenciée à celle du jour.

**Le chef d’établissement seul, se garde le droit d’exclure temporairement ou définitivement de l’internat, tout élève ne respectant pas les règles ou ayant un comportement inapproprié ( violence, vol, dégradation…).**

Pour que l’internat soit vécu et non pas subi, il est impératif de respecter ce règlement.

*Ce document signé, sera à remettre au professeur principal le jour de la rentrée*

Mr Dewispelaere, Responsable internat

Mme DACY, Chef d’établissement

Signature de l’élève interne

Signature du responsable légal